REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 MARS 2022

PRESENTS : DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, DOIZON, RIPOLL, JOUHANNY, HUMBERT, PELTIER, LUBRANO, CARLINI, DUFOURNEAU, MALLEFONT.

PROCURATION : Marine LEYSSENNE à Béatrice DOIZON, Loïc GAYOT à Stéphane DELAUTRETTE

ABSENTS : Marine LEYSSENNE, Loïc GAYOT

Secrétaire de séance : HUMBERT Laure

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion précédente.

1/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE GESTION 2021
Les comptes administratifs des budgets assainissement et principal sont approuvés à l'unanimité.
Malgré une absence de DGF depuis plusieurs années, il est noté que la commune a poursuivi son effort pour diminuer l'endettement qui se révèle faible (si la commune devait rembourser ses emprunts, il faudrait seulement 4 ans pour les épurer) avec un maintien d'un niveau d'investissement important.

Budget Assainissement

Section fonctionnement	Excédent 2020	8 187.38
	Dépenses 2021	46 676.84
	Recettes 2021	61 179.61
	Excédent cumulé	22 690.35
Section investissement	Excédent 2020	140 436.47
	Dépenses 2021	39 657.32
	Recettes 2021	44 943.15
	RAR Dépenses	155 682.00
	Excédent cumulé	145 722.30

Budget Principal

Section fonctionnement	Excédent 2020	85 842.63
	Dépenses 2021	715 150.84
	Recettes 2021	848 566.42
	Excédent cumulé	219 258.21
Section investissement	Excédent 2020	56 671.47
	Dépenses 2021	278 948.82
	Recettes 2021	244 077.66
	RAR Dépenses	420 182.00
	RAR Recettes	187 023.00
	Excédent cumulé	21 800.31

Les comptes de gestion établis par le Receveur Municipal et conformes aux écritures des comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Afin de respecter les obligations prévues par l'article L2123-24-1-1 du CGCT, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est communiqué aux membres présents.

2/ VOTE TAUX IMPOSITION 2022
Une augmentation de 1,6% des taux est proposée correspondant au coût de l'inflation 2021 afin de permettre à la Commune de poursuivre ses investissements tout en les limitant soit :
- foncier bâti 34.17 %
- foncier non bâti 74,32 %

Les taux sont votés avec 14 voix pour et 1 contre.

3/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2022
Budget Assainissement
Le budget est arrêté à la somme de 263 504.65 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :
- section fonctionnement 66 227.65 €
- section investissement 197 277.00 €

Budget Principal
Le budget est arrêté à la somme de 1 409 367.52 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :
- section fonctionnement 786 216.52 €
- section investissement 623 151.00 €

Le conseil décide :
- l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire, les services techniques, les gîtes
- l'acquisition de panneaux signalétiques, de matériel d'illumination
- des travaux sur bâtiments communaux (réfection mur d'un gîte, toiture, mise aux normes électriques suite diagnostics
- la poursuite des travaux de réhabilitation de l'ancien logement de la Poste
- la poursuite des travaux de GRVC
- des travaux de mise aux normes du paratonnerre de l'église
- des travaux de sécurisation de l'entrée bourg côté Le Tuquet.

Tout budget confondu, lorsque la Commune investit 100 €, la répartition est la suivante :

- 48 € Travaux investissement bâtiment, voirie, matériel
- 17 € Frais fonctionnement des services
- 25 € Frais de personnel
- 5 € Charges de gestion
- 5 € Remboursement des emprunts

Les budgets sont votés à l'unanimité.

4/ EMPRUNTS ECO PRET ET PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT – REHABILITATION 2 LOGEMENTS
Afin de financer les travaux de réhabilitation du logement de l'ancienne poste, il est nécessaire de recourir à des emprunts spécifiques concernant l'amélioration de l'habitat indexés sur le taux du livret A pour un montant global de 102 000 € (68 000 € en prêt à l'amélioration de l'habitat sur 20 ans, taux livret A + 0.6 % et 34 000 € en éco prêt sur 15 ans, taux livret A – 0.75 %).
Le Conseil accepte à l'unanimité.

5/ PERSONNEL COMMUNAL
Révision RIFSEEP : une reformulation de la délibération du 06/12/21 ayant été demandée par les services de la Préfecture, le Conseil accepte à l'unanimité le texte présenté.

Adhésion dispositif signalement : Le CDG87 propose ce service aux collectivités moyennant une cotisation de 3 €/agent/an. Afin de satisfaire la réglementation, le Conseil accepte à l'unanimité – Mme BELAIR Florence est désignée comme Référente.
Contrat groupe RGPD : considérant que l'entreprise THEMYS n'existe plus, le CDG87 propose la signature d'un contrat avec l'organisme qu'il a retenu suite à mise à concurrence soit DATA VIGI PROTECTION pour une durée de 4 ans selon un coût de 485 € pour l'étape 1 et 300 € pour l'étape 2 et/an les autres années. Le conseil accepte le contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO.
Recrutement surcroit travail gites : Compte tenu de l'aménagement du temps de travail de l'agent titulaire sur les besoins de l'école du fait des exigences sanitaires COVID, le Conseil accepte le recrutement pour la remise à niveau des gîtes sur la base de 40 H/mois d'un agent pendant 4 mois à compter du mois d'avril.
Le Conseil accepte également le recrutement d'un agent pour le remplacement du responsable du service Hameau Gites pendant ses congés du 1er au 31 Mai.

6/ PROJET RICE DU PNR
Le PNR propose que la Commune de LES CARS s'engage à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne par l'application du plan de gestion de l'éclairage. Le Conseil Municipal soutient la candidature du PNR au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé, souhaite que la Commune intègre le projet en zone tampon et s'engage à respecter le plan de gestion de l'éclairage du territoire.

7/ CONVENTION PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME
Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat à intervenir avec l'Office de Tourisme et lui confie l'animation du site du château pour une période de 2 ans. La convention détermine les conditions de visite et bâtiments utilisés pour des activités. Un reversement de 15 % de la recette est prévu pour la Collectivité.

8/ DEMANDES DE SUBVENTION
Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention aux associations locales et organismes suivants :
ANACR : 100€
FNACA: 100€
Prévention routière: 50€
FNATH : 50€
JMF: 100€

9/ DEMANDE REMBOURSEMENT SEJOUR
Le Conseil Municipal accepte un remboursement partiel d'une location de plusieurs gîtes pour les fêtes de fin d'année annulée pour cause de COVID.

10/ REMBOURSEMENT SUITE SINISTRE
Suite à un accident de la circulation le 27 Novembre 2021, des dégâts importants sur le mur du lavoir avaient été constatés. Les réparations s'élèvent à la somme de 3 390.60 €. L'assurance de la Collectivité a obtenu de l'assurance du conducteur la prise en charge intégrale des réparations. Le Conseil Municipal accepte cette somme.

11/ QUESTIONS DIVERSES
Le Conseil accepte la redevance de fonctionnement de GRDF pour la somme de 752.50 € pour l'année 2022